



DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE BUDGET

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 027-262700180-20260430-202610B-DE

SLO

Date de la séance : Le 30 Avril 2026
Date de convocation : Le 20 Avril 2026
Nombre d'administrateurs : 8 + La Présidente
Nombre de présents : 5
Nombre d'absents : 4

Approuvé à l'unanimité

Le trente avril deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme VAUQUELIN Isabelle.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme VAUQUELIN Isabelle, Présidente,
- Mme BAARS Martine, Conseillère municipale,
- Mme DUBOS Jacqueline, représentante des associations de personnes âgées,
- Mme SOARES Sylvie, représentant les associations des personnes handicapées,
- Mme FIQUET Marie, Représentante des associations familiales,

ABSENTS EXCUSES :

- Mme CHEVALIER Marie-Noëlle, Vice-Présidente a donné pouvoir à Mme FIQUET M.,
- Mme BLAIN Caroline, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme BLAIN C.,
- Mme AMEYE Isabelle, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme VAUQUELIN I.,
- Mme BERTIN Jeanne-Marie représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Vu le projet de budget primitif 2026 arrêté à la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Le Conseil d'Administration approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

BP 2026 - CCAS	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	51 000.00€	51 000.00€
Section d'Investissement	10 000.00€	51 224.73€
TOTAL	61 000.00€	102 224.73€

Article 2 : La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché sur le site communal.

Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme
La Présidente



Délibération rendue exécutoire après transmission en
Préfecture le et affichage le
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai
de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission
au représentant de l'Etat

SLO

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

VOTES :

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2026

Présenté par Isabelle VAUQUELIN (1),
A Le Neubourg, le 30/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le conseil d'administration(2), réunie en session VOTE BUDGET PRIMITIF 2026

A Le Neubourg, le 30/4/26

Les membres de l'assemblée délibérante Le conseil d'administration (2),(3).

001. VAUQUELIN Isabelle , Président	
003. CHEVALIER Marie-Noëlle , vice Présidente	
004. AMEYE Isabelle , Conseillère Municipale	
005. CHOPIN Caroline , Conseillère Municipale	
009. DUBOS Jacqueline , Représentante des associations de personnes âgées	
010. BERTIN Jeanne-Marie , Représentante des associations œuvrant dans le dom	
015. FIQUET Marie , représentante des associations familiales	
016. SOARES Sylvie , représentante des associations de personnes âgées	
017. BAARS Martine , conseillère municipale	

Certifié exécutoire par Isabelle VAUQUELIN (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A le Neubourg, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DÉLIBÉRATION N°DCCAS-2026-9 **DÉLIBÉRATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025**

Date de la séance : Le 30 Avril 2026
 Date de convocation : Le 20 Avril 2026
 Nombre d'administrateurs : 8 + La Présidente
 Nombre de présents : 5
 Nombre d'absents : 4

Approuvé à l'unanimité

Le trente avril deux mille vingt-six, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme VAUQUELIN Isabelle.

ETAIENT PRESENTS :

- Mme VAUQUELIN Isabelle, Présidente,
- Mme BAARS Martine, Conseillère municipale,
- Mme DUBOS Jacqueline, représentante des associations de personnes âgées,
- Mme SOARES Sylvie, représentant les associations des personnes handicapées,
- Mme FIQUET Marie, Représentante des associations familiales,

ABSENTS EXCUSES :

- Mme CHEVALIER Marie-Noëlle, Vice-Présidente a donné pouvoir à Mme FIQUET M.,
- Mme BLAIN Caroline, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme BLAIN C.,
- Mme AMEYE Isabelle, Conseillère Municipale a donné pouvoir à Mme VAUQUELIN I.,
- Mme BERTIN Jeanne-Marie représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,

Le Conseil d'Administration du CCAS,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLÔTURE	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	51 224.73€			51 224.73€	€	€	51 224.73€
FONCTIONNEMENT	18 767.08€	- €	-35 134.95€	-16 367.87€			-16 367.87€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS :

- décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	-16 367.87 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- € -16 367.87€
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002)	16 367.87 €

Après en avoir délibéré Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité

Ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,
La Présidente,



Certifié exécutoire le La Présidente du CCAS ISABELLE VAUQUELIN	Délibération rendue exécutoire après transmission en Préfecture le et affichage le La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat
---	--